

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023****Nombre de conseillers en exercice : 19****Présents : 12****Représentés : 5****Absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Mézin dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents :

Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Mary GRAHAME-LUCAS, Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD, Tania PIMENTA FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Frédéric BURSENS, Jean-Michel MANABERA

Représentés :

Alexandre MENEULT, Maire-Adjoint donne pouvoir à Jacques LAMBERT Maire

Brigitte PULICANI donne pouvoir Patricia DUBOUCH, Maire-Adjoint

José COMINOTTI donne pouvoir à Dominique BOTTEON, Maire-Adjoint

Giovanni PALFINI, conseiller Délégué donne pouvoir à Pierre DUCOMET, Maire-Adjoint

Coline PREVITALI donne pouvoir à Patricia BRUTAILS

Absents excusés : Elodie DAVOIGNEAU, Tanguy CUBILIER

Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

DEL 23/2023**Objet : Budget primitif 2024 – Ouverture des crédits**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu le cumul des crédits d'investissement inscrits au Budget 2023, hors reports 2022 ;

Considérant la nécessité de réaliser certains travaux et investissements avant l'adoption du Budget Primitif 2024 afin de veiller à la continuité des actions relevant des activités habituelles de la collectivité,

Il est proposé de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget Primitif 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant maximal pour lequel le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement s'établit à un montant de 177 250 euros, selon le détail ci-dessous :

CHAPITRES-ARTICLES	Crédits ouverts 2023 Hors RAR	AUTORISATION 2024
Chapitre 20 immobilisations incorporelles	5.000	1.250
2031 Frais d'études	5.000	1.250
Chapitre 21 immobilisations corporelles	706.000	176.000
2131 Bâtiments Publics	706.000	176.000

Considérant l'exposé du Maire ;

AR Prefecture

047-214701674-20231218-222023DELOUVCRE-DE
Reçu le 20/12/2023

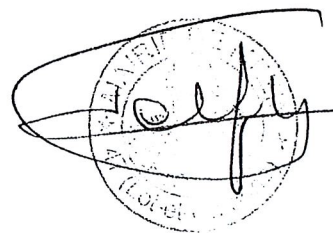
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément au tableau ci-dessus pour un montant cumulé par chapitre de :

- | | |
|---|-----------|
| • Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : | 1 250 € |
| • Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : | 176 000 € |

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme
La secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

Le Maire,
Jacques LAMBERT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patricia Dubouch', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Louvres' and '2018'.